

# ***Règlement d'études spécifique à l'Orientation Banque et Finance***

***Pour les étudiants inscrits dès septembre 2014***

Ce règlement complète les « Directives de filière du Bachelor of Science HES-SO en Economie d'entreprise » en précisant les dispositions spécifiques à l'Orientation Banque et Finance (B&F) ; il n'a pas pour objet de se substituer à elles.

## ***Article 1 : Description de l'Orientation Banque et Finance***

L'Orientation "Banque & Finance" traite en particulier de l'actualité des marchés, des métiers de la banque et de la gestion de fortune, de l'analyse et la gestion des risques, du négoce des matières premières, des investissements alternatifs ou encore de finance internationale.

L'Orientation B&F offre une formation valorisée par 180 crédits ECTS dont 67 ECTS sont spécifiques B&F. Aux semestres 3 et 4 les étudiants suivent un module obligatoire par semestre spécifique B&F.

- ✓ Aux semestres 5 et 6 pour les étudiant-e-s à plein temps, les étudiant-e-s suivent une option majeure, 3 modules d'options mineures ainsi que 2 modules choix d'école spécifiques B&F.
- ✓ Aux semestres 7 et 8 pour les étudiant-e-s en emploi, les étudiant-e-s suivent une option majeure, 2 modules d'options mineures ainsi que 2 modules choix d'école spécifiques B&F.

L'étudiant-e doit réussir tous les modules spécifiques B&F cités ci-dessus et le travail de Bachelor (voir article 4) pour obtenir le titre de Bachelor of Science d'économie d'entreprise avec la mention « Orientation Banque et Finance ».

## ***Article 2 : Entrée dans l'Orientation B&F***

L'Orientation B&F commence au semestre 3 pour les formations à plein temps et en emploi. Il est possible d'y entrer uniquement au début du semestre 3.

L'étudiant-e qui souhaite suivre l'Orientation B&F s'inscrit lors du semestre 2, en général, entre le 1<sup>er</sup> mai et le 30 juin, selon les modalités et le planning défini par la filière Économie d'Entreprise. Une note minimale de 4.8 pour l'unité de cours Mathématiques 1, pour l'unité de cours Statistiques 1 ainsi que pour le module Finance I est exigée.

L'admission à l'orientation B&F peut être limitée en fonction du nombre de places de formation disponible. Les étudiants sont acceptés par ordre d'excellence.

Suite à la procédure de sélection, les étudiant-e-s sont informé-e-s par le secrétariat de la filière Economie d'Entreprise avant le début du semestre 3 de leur acceptation ou non-acceptation à l'Orientation B&F.

### ***Article 3 : Sortie de l'Orientation B&F et répétition de module***

L'étudiant-e qui souhaite quitter l'Orientation B&F doit en faire la demande écrite par courrier ou courriel auprès du secrétariat de la filière EE à la fin du semestre mais, au plus tard, dans les 10 jours suivant la diffusion des résultats.

Les règles concernant les remédiations et les répétitions de la filière Économie d'Entreprise sont applicables.

Dans le cas où un-e étudiant-e souhaite quitter l'orientation B&F :

1. Les modules validés dans l'Orientation B&F restent alors acquis, ainsi que les ECTS qui y sont associés.
2. En situation de remédiation, l'étudiant-e ne peut remédier que l'examen de B&F concerné. L'étudiant-e ne peut pas remédier un cours du module « choix d'école ».
3. En situation de répétition, l'étudiant-e peut choisir de répéter le même module ou de le remplacer par un module de « choix d'école » (trois fois deux heures de cours) en dehors de l'orientation B&F. Dans les deux cas, tout nouvel échec sera définitif, une remédiation n'étant par ailleurs pas possible.

### ***Article 4 : Travail de Bachelor***

Le travail de Bachelor doit porter sur un sujet en relation avec la Banque ou la Finance. Le sujet proposé par l'étudiant-e doit être validé par le / la responsable de l'Orientation B&F pour pouvoir être entrepris.

Le présent règlement entre en vigueur le 1er septembre 2014